

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 7 JUILLET 2026

Le 7 juillet 2026 à 17h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME MEYER, MME BOURSEAU, MME DUPRAT, MME MOIZEAU, MME BAUMIÉ, MME BERNADET, MME HARHAD, M. ROBERT, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : MME QUILLET qui a donné procuration M. GUIRAUD
MME LECART qui a donné procuration MME MEYER,
M HIRTZ qui a donné procuration M. LE BREDONCHEL
MME ROHEL qui a donné procuration M. ROBERT

ABSENT : M BIDOUZE.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 14

DATE DE LA CONVOCATION : 29 juin 2026

DATE DE L'AFFICHAGE : 13 juillet 2026

★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°037-26 – OBJET : Adoption du règlement de fonctionnement de la salle communale « L'OASIS »

Le Conseil d'administration du CCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 036-26 du 7 juillet 2026 approuvant la signature de la convention de délégation de gestion de la salle communale « L'OASIS » ;

Vu le projet de règlement de fonctionnement de la salle communale « L'OASIS », annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de fixer les modalités d'utilisation de cet équipement afin d'en garantir le bon fonctionnement, la sécurité et la préservation ;

Après avoir pris connaissance du projet de règlement, dont un exemplaire a été communiqué à chaque membre du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE A L'UNANIMITE

☞ **D'approuver** le règlement de fonctionnement de la salle communale « L'OASIS » annexé à la présente délibération

☞ **D'autoriser** son application à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération ;

☞ **D'autoriser** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Lesparre-Médoc, 8 juillet 2026

**Pour copie conforme
Du Président du CCAS,**


Bernard GUIRAUD